

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le mardi 10 avril 2012, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, située au 125, 12<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
Yvon Forget, conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général

### **ÉTAIT ABSENT**

Mario Lachaine, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**73-04-12**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général en y retranchant l'item #16, mandat à la MRCAL (modification au règlement #23, relatif au zonage).

ADOPTÉE

**74-04-12**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MARS 2012**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 12 mars 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 mars 2012 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve et de modifier la résolution # 58-03-12 pour y ajouter les noms des représentants à cette soirée, soit Monsieur Georges Piché et son épouse Pauline Piché.

ADOPTÉE

75-04-12

**VENTE DE L'IMMEUBLE DU 5, MONTÉE BASKATONG (2<sup>E</sup> APPEL DE SOUMISSION)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général procède à une seconde parution dans les journaux pour la vente de l'immeuble du 5, montée Baskatong (ancien local de ski de fond) dans la prochaine édition du journal *Le Courant des Hautes-Laurentides*.

**QUE** la mise minimale soit fixée à 36,000 \$.

ADOPTÉE

76-04-12

**REMBOURSEMENT AU CAMPING DE LA BAIE DU DIABLE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu un chèque du *Ministère des Finances* en son nom;

**CONSIDÉRANT** que ledit chèque revient de droit au *Camping de la Baie du Diable*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à émettre un chèque de vingt (20 \$) dollars au nom du *Camping de la Baie du Diable de Ferme-Neuve* en remboursement d'un chèque encaissé par la municipalité.

ADOPTÉE

77-04-12

**REGISTRAIRE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve n'a plus d'intérêts à garder en vigueur la charte du *Service des loisirs de Ferme-Neuve inc.*

**CONSIDÉRANT** qu'il y aurait lieu d'aviser le Registraire des entreprises du Québec que la charte du *Service des loisirs de Ferme-Neuve inc.* doit être fermée définitivement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à entreprendre les démarches et à signer tous les documents nécessaires afin de faire fermer la charte du *Service des loisirs de Ferme-Neuve inc.* auprès du Registraire des entreprises du Québec.

ADOPTÉE

78-04-12

## **POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a déjà adopté une politique de remboursement pour les dépenses de voyage;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de la modifier afin de la mettre à jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'article 1 de la section « transport » soit modifié en y intégrant un second paragraphe qui se lira comme suit :

« Tout déplacement effectué par un membre du conseil entre sa résidence et le lieu de la réunion prévue qui serait supérieur à 30 kilomètres (aller-retour) aura droit à un remboursement au kilomètre supérieur à 30 kilomètres au tarif établi à l'annexe III de la Politique de remboursement. »

**DE PLUS**, il est résolu que ledit remboursement soit rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

ADOPTÉE

79-04-12

## **OMH DE FERME-NEUVE ÉTATS FINANCIERS 2011**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve approuve les états financiers 2011 de l'Office Municipal d'Habitation de Ferme-Neuve préparés par Vincent David Robidoux, CGA.

**QUE** le solde du déficit de l'année 2011 et non payé de 3,690.00 \$ soit versé à l'Office Municipal d'Habitation de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

80-04-12

## **REMBOURSEMENT DE TAXES 2012**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à rembourser pour le dossier matricule # 8574 01 0759 au montant de 200.00 \$, car le contribuable a payé en trop son compte de taxes 2012.

ADOPTÉE

81-04-12

**SUBVENTIONS AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ANNÉE 2012**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le Comité d'Action Local Mont-Laurier – Rivière Rouge reçoive la somme de 300 \$ à titre de subvention pour l'année 2012.

**QUE** le directeur général soit autorisé à émettre le chèque.

ADOPTÉE

82-04-12

**TOURNOI BÉNÉFICE DU CLD**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire Monsieur Gilbert Pilote soit autorisé à participer à la 13<sup>e</sup> édition du tournoi de golf au bénéfice du CLD d'Antoine-Labelle qui aura lieu à Nomingue le vendredi 15 juin 2012.

**QUE** les coûts du billet et du souper soient défrayés par la municipalité.

**DE PLUS**, il est résolu que la municipalité participe à la commandite de 1,000 \$ pour ledit tournoi.

ADOPTÉE

83-04-12

**RÉTRO SALARIALE 01-07-2010 AU 03-03-2012**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser aux employés de la municipalité les ajustements salariaux couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 3 mars 2012 qui représente la somme totale de 26,166.74 \$ qui fait suite à la signature de la convention collective 2010-2015.

**QU'**afin de payer ces sommes, que le directeur général soit autorisé à puiser dans les surplus budgétaires 2010.

ADOPTÉE

84-04-12

**MANDAT DE PROCUREUR PATRONAL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la firme d'avocat Prévost Fortin D'Aoust de St-Jérôme représente la Municipalité de Ferme-Neuve dans la requête qui oppose la municipalité et un cadre.

ADOPTÉE

85-04-12

**MANDAT DE PROCUREUR PATRONAL GRIEFS RESTAURANT (INDEMNITÉS)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les services du Centre de ressources municipales en relations de travail et ressources humaines soient retenus à titre de procureur patronal dans le règlement des indemnités à la suite de la sentence arbitrale reçue dans les dossiers des griefs afférents au restaurant du centre sportif Ben Leduc, pour représenter la Municipalité de Ferme-Neuve.

**QUE** les coûts reliés à cette offre seront ceux détaillés à la lettre du 10 avril 2012 signé par Me Marie-Hélène Provencher, LL.B.

ADOPTÉE

**Période de questions** (SECTION ADMINISTRATION)

86-04-12

**CPTAQ AVIS MUNICIPAL DOSSIER SYLVAIN LEDUC/GINETTE GIRARD**

**CONSIDÉRANT** que les demandeurs désirent aliéner une partie de leur propriété pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture située en territoire agricole;

**CONSIDÉRANT** que l'aliénation et l'utilisation pour une fin autre que l'agriculture est pour l'implantation d'une résidence pour y loger le fils et la belle-fille;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe sur le territoire de la Municipalité de Ferme-Neuve des espaces disponibles pour la construction d'une résidence;

**CONSIDÉRANT** que les acheteurs éventuels de la demande sont le fils et la belle-fille du demandeur;

**CONSIDÉRANT** que le fils travail 3 jours semaine à la ferme familiale et que le troupeau à besoin de surveillance constante lors de l'agnelage;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour une superficie de 3 994,97 m<sup>2</sup> sur le lot P 14 du rang 1 Wurtèle, au cadastre de Wurtèle, dans la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

87-04-12

## CROISEMENT DE LA ROUTE 309 ET LA MONTÉE LEBLANC

**CONSIDÉRANT** que le croisement de la route 309 Nord et de la montée Leblanc demeure une intersection fort dangereuse, et que chaque sortie d'un usager peut être un risque potentiel élevé d'accident fatal;

**CONSIDÉRANT** que ce croisement de la route 309 Nord et de la montée Leblanc sert de porte d'entrée à un haut potentiel de réserve forestière pour l'alimentation de nos scieries locales et régionales;

**CONSIDÉRANT** que ce croisement de la route 309 Nord et de la montée Leblanc, est le seul tronçon routier pouvant être utilisé pour le transport forestier de ce secteur;

**CONSIDÉRANT** que la route 309 relève du ministère des Transports du Québec et qu'il devrait y avoir une action de posée par ceux-ci;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports du Québec une modification de cette intersection afin de rendre l'entrée et la sortie à la route 309 plus sécuritaire soit en modifiant le tracé ou en y installant de la signalisation clignotante à cette intersection.

ADOPTÉE

88-04-12

## ROUTE 309 ENTRE MONT-LAURIER ET FERME-NEUVE

**CONSIDÉRANT** que la route 309 Nord entre Mont-Laurier et Ferme-Neuve, devra faire l'objet de travaux d'importance d'ici quelques années;

**CONSIDÉRANT** que ce secteur routier demeure une des portions de la route 309 la plus utilisée de l'ensemble de ce tronçon routier;

**CONSIDÉRANT** que de plus en plus d'activités économiques, industrielles, culturelles et autres reliant les deux municipalités concernées;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve de concert avec la Ville de Mont-Laurier sont en train de mettre sur pied la création d'un parc régional (Parc Régionale de la Montage du Diable) et que la route 309 demeure la seule voie d'accès au site de ce futur parc;

**CONSIDÉRANT** que l'industrie forestière est en pleine reprise et qu'à la Municipalité de Ferme-Neuve on y retrouve de fortes quantités de matière première forestière et qu'un complexe industriel d'importance (Scierie Forex de Ferme-Neuve) se trouve

dans la Municipalité de Ferme-Neuve (augmentation du trafic lourd prévu sur ce tronçon dans les prochaines années);

**CONSIDÉRANT** qu'un certain nombre de commerces sont déjà établis le long de ce tronçon, et que d'autres projets commerciaux verront bientôt le jour le long de ce tronçon;

**CONSIDÉRANT** qu'il y aurait lieu à ce moment de prévoir une troisième voie qui servirait de dépassement à plusieurs endroits le long de la route 309 entre les limites de Mont-Laurier et Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que des travaux semblables ne peuvent être prévus à la dernière minute;

**CONSIDÉRANT** qu'un accès de qualité pour un meilleur développement économique est une raison équitable pour nos commerçants;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports du Québec d'intervenir afin d'améliorer l'état de la route 309 et d'y prévoir des endroits de dépassement en y construisant à certains endroits une 3<sup>e</sup> voie entre les limites de la Ville de Mont-Laurier et de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

89-04-12

#### **PARC DE LA 12<sup>E</sup> AVENUE ET MTQ**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire améliorer le parc Bernard-Cloutier et d'ériger un bâtiment à l'angle de la 12<sup>e</sup> Avenue et de la 12<sup>e</sup> Rue et par le fait même, de réduire la traverse piétonnière de la 12<sup>e</sup> Avenue (route 309);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve informe et demande au ministère des Transports du Québec, d'autoriser les travaux qui auront lieu à l'été 2012 dans ce secteur, le tout en respectant la réglementation et les normes en vigueur du ministère des Transports et que la Municipalité de Ferme-Neuve s'engage à fournir au bureau du MTQ le plan final décrivant les aménagements prévus à cet endroit.

ADOPTÉE

90-04-12

**MODIFICATION AU MANDAT DE GENIVAR (programme TECQ)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal accepte de modifier le mandat qui avait été donné par la résolution 225-10-11 au groupe GENIVAR, et qu'il soit revu à la hausse, ce qui porterait de 3 000 \$ à 4 500 \$ les estimations pour l'étude du programme TECQ.

ADOPTÉE

91-04-12

**USAGE TEMPORAIRE MONSIEUR CHRISTIAN PAQUETTE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal autorise Monsieur Christian Paquette à laisser son abri de type « Tempo » sur son terrain en dehors des dates prévues au règlement de zonage #23, et ce, pour l'été 2012 seulement.

**QUE** le conseil après explications du requérant qui désire se construire un garage pour remplacer l'existant a besoin d'un endroit temporaire pour y ranger ses effets.

**QUE** ce « Tempo » soit situé dans la cour arrière du bâtiment principal.

Le tout est conditionnel à l'émission d'un permis de construction pour un garage. Cette demande ne pourra être renouvelable pour 2013.

ADOPTÉE

**Période de questions** (SECTION LOISIRS, URBANISME, TRAVAUX PUBLICS, INCENDIE ET VARIA)

92-04-12

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE – 2012-02**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2012, afin de transférer les sommes suivantes :

POSTE	# COMPTE	DT	CT
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>			
Contrôleur de chiens	02-290-20-451-00	1 500.00 \$	
Honoraires professionnels	02-290-20-411-00		1 500.00 \$
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>1 500.00 \$</b>

ADOPTÉE

93-04-12

**COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 10 AVRIL 2012**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 avril 2012 à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	325 785,07 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	0,00 \$
TOTAL DU MOIS.....	325 785,07 \$

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

94-04-12

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, de clore l'assemblée à 20 h 40.

ADOPTÉE

---

**GILBERT PILOTE**  
Maire

---

**NORMAND BÉLANGER**  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier